



⑫ **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

⑳ Numéro de dépôt : **91401922.9**

⑤① Int. Cl.⁵ : **A47C 5/12, A47C 1/026**

㉔ Date de dépôt : **10.07.91**

Les références aux dessins (fig. 1 - 13) sont réputées supprimées (règle 43 CBE).

Une requête à préciser les dessins 1 - 13 a été présentée conformément à la règle 88 CBE. Il est statué sur cette requête au cours de la procédure engagée devant la division d'examen (Directives relatives à l'examen pratiqué à l'OEB, A-V, 2.2).

③① Priorité : **27.07.90 FR 9009642**

④③ Date de publication de la demande : **29.01.92 Bulletin 92/05**

⑧④ Etats contractants désignés : **DE ES FR GB IT NL**

⑦① Demandeur : **GROSFILLEX S.A.R.L. Société à responsabilité limitée dite : Arbent**
F-01107 Oyonnax (FR)

⑦② Inventeur : **Guichon, Jean-Paul Pratz**
F-39170 Saint-Lupicin (FR)
Inventeur : **Grandclement, Charly**
7, route de Dortan
F-01100 Oyonnax (FR)

⑦④ Mandataire : **Caunet, Jean et al**
Cabinet BEAU DE LOMENIE 55, rue d'Amsterdam
F-75008 Paris (FR)

⑤④ **Meuble en matière plastique à charnières intégrées.**

⑤⑦ Le meuble comprend une assise (1) faisant corps avec un piètement (2, 4) et reliée à un dossier (8) par une charnière intégrée venue de moulage. Il comprend également des accoudoirs (14) articulés sur le dossier et reliés au piètement par des dispositifs de réglage à crémaillère.

Suivant l'invention, les accoudoirs (14) sont reliés au dossier (8) par des charnières intégrées (16) et au piètement par un dispositif à crémaillère (21, 22) clipsable, le meuble étant dès lors moulable à plat dans son ensemble.

La présente invention concerne un meuble en matière plastique moulée, telle qu'un fauteuil, un bain de soleil ou autre.

Un fauteuil connu est décrit dans le PCT n° 87 05787 et comprend un ensemble venu de moulage en une seule pièce. Cet ensemble comporte une assise faisant corps de chaque côté avec un pied antérieur et un pied postérieur, cette assise étant reliée à un dossier par deux bandes souples intermédiaires formant des charnières intégrées.

Ce fauteuil connu comporte également deux accoudoirs latéraux moulés indépendamment.

L'extrémité arrière de chaque accoudoir fait corps avec un tourillon à ergot, engagé dans un manchon rainuré du dossier pour pouvoir y pivoter lorsque l'ergot échappe à la rainure. Chaque accoudoir est donc monté pivotant de façon positive relativement au dossier.

Chaque accoudoir délimite en outre une crémaillère susceptible de coopérer, pour régler l'inclinaison du dossier, avec un doigt formé en saillie sur un arceau faisant corps avec l'assise et dont une branche prolonge le pied antérieur correspondant.

La fabrication de ce fauteuil connu nécessite, d'une part, le moulage de trois pièces et, d'autre part, un montage manuel des accoudoirs. Ce montage en raison de sa complexité ne peut pas être robotisé et son exécution manuelle, malgré sa durée relativement longue, est finalement moins onéreuse.

Cette conception applicable à un fauteuil l'est aussi à un bain de soleil qui comporte une assise repose-pied faisant corps avec des éléments latéraux de piètement qui peuvent par exemple être conformés en Z pour constituer chacun un pied antérieur, un pied postérieur et une barre de liaison s'étendant en biais dont la partie haute arrière incurvée forme accoudoir. L'assise est reliée à un dossier par des articulations.

Dans une première forme de réalisation connue, l'inclinaison du dossier est réglée par des accoudoirs mobiles du même type que pour le fauteuil, accoudoirs qui sont articulés sur le dossier et accrochés de façon réglable par un dispositif à crémaillère sur la partie haute des éléments de piètement.

Dans une deuxième forme de réalisation connue, l'inclinaison du dossier est réglée par un arceau postérieur dont les jambes de force latérales sont articulées sur le dossier et reliées par une traverse susceptible de coopérer avec des crémaillères formées sur les pieds postérieurs. Dans ce cas, les accoudoirs sont fixes.

La présente invention a pour but de remédier aux inconvénients précités en concevant le meuble constitué par le fauteuil ou le bain de soleil précités pour qu'il soit moulable dans son intégralité lors d'une seule opération.

Concomitamment, le but de l'invention est de concevoir ce meuble constitué par le fauteuil ou le bain de soleil du premier type pour que sa mise en

forme définitive après démoulage soit facilement obtenue par un simple clipsage exécuté lors d'une poussée appliquée vers le bas sur les accoudoirs.

Dès lors que, par rapport au PCT précité n° 87 05787, deux opérations simplifiées de clipsage se substituent à quatre opérations complexes d'emboîtement (articulation des accoudoirs sur le dossier et emboîtement des crémaillères sur les doigts), le poste de travail peut être servi par un personnel réduit. Il en résulte une diminution du prix de revient.

En outre, ce fauteuil moulé à plat peut être conformé sans difficulté particulière pour être empilable.

La présente invention a pour but subsidiaire de soustraire les charnières intégrées à une part importante des efforts qui leur sont appliqués lorsque le fauteuil ou autre meuble est en charge, c'est-à-dire lorsque l'occupant est assis. Elle vise également à circonscrire le lieu des axes virtuels de pivotement du dossier relativement à l'assise et des accoudoirs relativement au dossier.

Dans ce but et conformément à l'invention, les éléments de soutien (accoudoirs ou jambes de force), sont reliés aux montants au dossier par des bandes minces également venues de moulage et formant des charnières intégrées, le meuble étant moulable à plat dans son ensemble.

En outre, les faces coplanaires de chaque montant latéral du dossier et du pied postérieur correspondant peuvent être reliées par une bande mince venue de moulage avec eux pour former une charnière intégrée latérale.

Avantageusement, les éléments de soutien sont des accoudoirs s'étendant le long des montants latéraux du dossier et reliés par les charnières intégrées précitées à des consoles venues en saillie sur les côtés desdits montants.

Subsidiairement, l'une au moins des charnières précitées coopère avec des butées conjuguées faisant corps avec les parties reliées par la charnière considérée et procédant par contact pour soulager ladite charnière des efforts qui lui sont appliqués.

Suivant une forme de réalisation particulièrement avantageuse, chaque accoudoir et la console correspondante du dossier comportent indifféremment un élément saillant et un élément creux destinés à pénétrer l'un dans l'autre lors du rabattement de l'accoudoir pour s'appuyer l'un sur l'autre vers l'arrière et vers le bas.

L'assise fait corps, en regard d'une traverse inférieure du dossier, avec un bossage profilé de façon que lors de l'inclinaison du dossier et de la déformation résultante de chaque charnière intégrée reliant un montant latéral du dossier à un pied arrière, le contact entre cette traverse et ce bossage soit établi en permanence.

Par ailleurs, pour que le montage du meuble puisse être robotisé, la crémaillère et le doigt de cha-

que dispositif de réglage, appartenant indifféremment à l'accoudoir correspondant et au piètement, sont emboîtables l'un dans l'autre par déformation élastique lors d'une poussée exercée du haut vers le bas.

Suivant une forme de réalisation particulièrement avantageuse, la crémaillère de chaque dispositif de réglage comporte au moins une denture délimitée par une marge d'une lumière ménagée de moulage dans un élément de support antéro-postérieur faisant corps avec le piètement et sur lequel l'accoudoir profilé en U s'emboîte, les creux de cette denture débouchant sur le dessus de cet élément de support et dans l'un des rebords descendants de ladite lumière ; le doigt coopérant du dispositif de réglage considéré venu de moulage en saillie sous le dessus de l'accoudoir est conformé en harpon et comporte une pointe extrême destinée à élargir la lumière en écartant élastiquement les rebords de celle-ci, une tige de largeur sensiblement égale à celle de ladite lumière pour réaliser une sorte d'encastrement, des épaulements entre la pointe et la tige pour buter contre le chant inférieur des rebords et rendre ainsi l'accoudoir prisonnier de son élément de support et un pied faisant saillie d'un côté au moins pour former une contre-dent susceptible de pénétrer sélectivement dans les creux de la denture et de coopérer avec les dents sélectionnées de cette denture, la distance libre entre les épaulements d'arrêt et les contre-dents étant au moins égale à la hauteur des rebords précités.

Chaque crémaillère comporte deux dentures symétriques débouchant dans les rebords et le doigt est également symétrique avec une pointe à deux pentes et un pied formant deux contre-dents susceptibles de coopérer avec ces dentures.

Les marges de la lumière considérée présentent des chanfreins susceptibles de coopérer avec la pointe du doigt pour favoriser le clipsage.

Divers autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortent d'ailleurs de la description détaillée qui suit.

Une forme de réalisation de l'objet de l'invention est représentée, à titre d'exemple non limitatif, sur le dessin annexé.

Sur ce dessin :

- la figure 1 est une perspective montrant un fauteuil conforme à l'invention en position de moulage,
- les figures 2 et 2a sont des vues analogues à la figure 1 illustrant dans la même position deux réalisations particulières d'un bain de soleil.
- la figure 3 est une perspective partielle faisant ressortir les moyens spécifiques mis en oeuvre selon l'invention,
- la figure 4 est un plan vu de dessus du fauteuil,
- la figure 5 est une coupe longitudinale partielle prise suivant la ligne V-V de la figure 4,
- la figure 6 est une coupe transversale partielle prise suivant la ligne VI-VI de la figure 5,

– la figure 7 est un plan vu de dessous d'un accoudoir,

– la figure 8 est une coupe longitudinale prise suivant la ligne VIII-VIII de la figure 7,

– la figure 9 est une coupe transversale prise suivant la ligne IX-IX de la figure 8.

– la figure 10 est une vue en coupe illustrant une variante de réalisation à denture unique pour chaque crémaillère, l'accoudoir étant posé avant clipsage sur l'élément antéro-postérieur du piètement.

– la figure 11 est une perspective partielle illustrant les butées conjuguées, conformes à l'invention, coopérant avec la charnière intégrée entre dossier et accoudoir, l'accoudoir étant relevé,

– la figure 12 est une coupe prise suivant la ligne XII-XII de la figure 11, alors que l'accoudoir est rabattu et clipsé dans son support du piètement,

– la figure 13 est une perspective partielle représentant les butées conjuguées, conformes à l'invention, coopérant avec l'une des charnières intégrées reliant le dossier à l'assise, le fauteuil étant redressé et les butées en contact.

La figure 1 illustre un fauteuil en position de moulage. Il comporte une assise 1 faisant corps avec deux pieds antérieurs 2, 3 et deux pieds postérieurs 4, 5, prolongés au-dessus de ladite assise et reliés entre eux par des éléments antéro-postérieurs 6, 7 faisant saillie vers l'arrière.

Le fauteuil comporte également un dossier 8 dont les montants latéraux 9 et 10 sont reliés aux ailes arrière 11 des pieds postérieurs 4, 5 par des bandes minces 12 et 13 formant charnières intégrées.

Le fauteuil comporte enfin deux accoudoirs 14 et 15 s'étendant le long des montants 9, 10 du dossier et reliés par des bandes minces 16 et 17 formant charnières intégrées à des consoles 18 et 19 venues de moulage en saillie latérale sur lesdits montants 9 et 10.

Pour exécuter la mise en forme du fauteuil après démoulage, il faut relever le dossier 8 en pliant les charnières 12, 13 et rabattre les accoudoirs 14, 15 en pliant les charnières 16 et 17, jusqu'à ce que ces accoudoirs s'emboîtent, étant profilés en U, sur les éléments 6 et 7.

Puis, il faut clipser un dispositif 20 de réglage de l'inclinaison du dossier 8, lequel dispositif comporte une crémaillère 21 et un doigt coopérant 22.

La crémaillère peut être formée dans l'accoudoir 14, 15 correspondant et le doigt sur l'élément 6, 7 du piètement.

Cependant, il peut être avantageux pour rendre le démoulage de l'accoudoir plus facile, de faire venir de moulage la crémaillère en creux dans l'élément 6, 7 correspondant et le doigt en saillie dans l'accoudoir.

Il s'agit de la forme de réalisation illustrée par les figures 3 à 9, selon laquelle la crémaillère 21 présente deux dentures 23 et 24 formées dans les marges

d'une lumière 25 ménagée de moulage dans l'élément 7. La denture 23 comprend des dents 26 séparées par des creux 27 qui débouchent dans la lumière 25 et, de même, la denture 24 comprend des dents 28 séparées par des creux 29 qui débouchent dans la lumière 25. Celle-ci est délimitée par des rebords 30 et 31 de hauteur "h", reliés à la face supérieure de l'élément 7 par des chanfreins 32 et 33 s'étendant le long des dents 26 et 28, chanfreins qui sont destinés à favoriser le clipsage.

Chaque dispositif 20 comporte également le doigt conjugué 22 venu de moulage en saillie sous le dessus de l'accoudoir 3 correspondant. Ce doigt est conformé en harpon de section cruciforme. La branche antéro-postérieure 34 du doigt et une nervure 35 permet de raidir la structure et est relativement étendue, tandis que la branche transversale 36 est celle qui opère le clipsage, l'engrènement et le maintien prisonnier.

La branche transversale active 36 du doigt 22 comporte alors une tige 37 reliant une pointe terminale 38 et un pied 39, 40. La tige 37 présente une largeur transversale sensiblement égale à celle de la lumière 25 pour réaliser une sorte d'encastrement de l'accoudoir 14 ou 15 relativement à l'élément 6 ou 7 correspondant. La pointe 38 présente un large légèrement supérieure et est destinée à écarter élastiquement les rebords 30 et 31 lors de la poussée de l'accoudoir vers le bas, rebords qui reviennent élastiquement lorsque la pointe a franchi lesdits rebords et que ses épaulements 41 et 42 sont susceptibles de buter contre le chant des rebords pour empêcher le dégagement de l'accoudoir qui ainsi est prisonnier de l'élément 7.

En réalité, la hauteur "H" de la tige 37 entre sa pointe 38 et son pied 39, 40 est supérieure à la hauteur "h" des rebords 30 et 31 et la différence "H-h" est supérieure à l'engagement des contre-dents que forme le pied 39, 40, dans les creux 29 des dentures 23 et 24. Ainsi, le doigt 22, tout en étant prisonnier de la crémaillère 21, peut se dégager de celle-ci pour permettre le réglage.

Les contre-dents 39 et 40 sont conjuguées avec les flancs postérieurs 43 (figure 5) des creux 27 et 28, ces contre-dents et flancs étant en pente descendante vers l'arrière pour bloquer l'accoudoir en position d'appui.

Les creux 27 et 29 sont également délimités par des flancs antérieurs 44 (figure 5) en pente descendante de même orientation mais plus plate. Ces flancs antérieurs permettent de dégager les contre-dents 39 et 40 lorsque, pour modifier l'inclinaison du dossier, on avance légèrement les accoudoirs, lesquels se soulèvent alors automatiquement.

Les creux 27 et 29 sont enfin délimités par des flancs latéraux 45 (figure 6) en pente descendante vers le milieu et susceptibles de venir en contact avec les bords conjugués des contre-dents 39 et 40 pour

améliorer le positionnement.

Par ailleurs, la pointe 38 du doigt 22 peut être renforcée par un profilé en U 46 ouvert en bas.

Suivant la variante illustrée par la figure 10, chaque crémaillère 21 peut ne comporter qu'une seule denture 23 débouchant dans la lumière 25 et opposée à un rebord rectiligne 31a ; le doigt conjugué 22, au lieu d'être symétrique, peut être dissymétrique et comporter d'un côté une contre-dent 39 conjuguée avec la denture précitée alors que de l'autre côté, il présente un flanc plat 40a exempt de contre-dent, les deux rebords 30 et 31a coopérant avec la pointe 38 pour assurer le clipsage.

Lorsque le fauteuil est monté et que les dispositifs 20 sont clipsés, il peut être empilé sur d'autres identiques. En effet, les pieds postérieurs 4 et 5 sont profilés en U ouverts latéralement et en haut, sont inclinés vers le bas, l'arrière et les côtés et sont accessibles pour les pieds homologues du fauteuil sus-jacent par l'espace libre ménagé entre le dossier 8 et les extrémités des éléments 6 et 7 ; les pieds antérieurs 2 et 3 sont profilés en cornières ouvertes latéralement, devant et en haut, sont inclinés vers le bas, l'avant et les côtés et sont accessibles pour les pieds homologues du fauteuil sus-jacent par l'espace libre ménagé devant les éléments 6 et 7.

La figure 2 illustre un bain de soleil en position de moulage. Il comporte une assise repose-pied 47 faisant corps avec des éléments latéraux de piètement 48 conformés en Z. Chaque élément 48 présente un pied antérieur 49 et un pied postérieur 50 reliés entre eux par une barre inclinée 51 dont la partie supérieure arrière incurvée 52 forme un élément d'appui pour les bras. Le bain de soleil comporte également un dossier 53 dont les montants sont reliés à l'assise par des charnières intégrées 54 et 55 venues de moulage.

Dans une première forme de réalisation non représentée, des accoudoirs sont prévus comme pour le fauteuil selon la figure 1 ; ils sont articulés sur le dossier au moyen de charnières intégrées venues de moulage avec des consoles du dossier et ils sont reliés aux parties 52 du piètement par des dispositifs à crémaillère analogues à ceux décrits dans ce qui précède.

Suivant une deuxième forme de réalisation illustrée par la figure 2, le dispositif de réglage de l'inclinaison du dossier 53 comporte un arceau 56 dont les jambes de force latérales 57 et 58 s'étendent en prolongement des éléments de piètement 48 et sont articulées au moyen de charnières intégrées 59 venues de moulage avec des consoles 60 du dossier 53. Les jambes de force 57 et 58 sont reliées par une traverse 61 destinée à coopérer avec des crémaillères 62 venues de moulage avec les pieds postérieurs 50.

La figure 2a illustre une variante de réalisation du bain de soleil selon la figure 2. On y retrouve les éléments 47 à 55, mais dans ce cas, le dispositif de réglage de l'inclinaison du dossier 53 est légèrement

différent. Des jambes de force latérales 57 et 58 sont également prévues mais leurs charnières intégrées 63 les relient, non pas au dossier, mais à l'extrémité inférieure des pieds postérieurs 50 ; en outre, la traverse 61 reliant ces jambes coopère avec des crémaillères 64 venues de moulage, non avec ces pieds, mais avec les montants du dossier 53.

Le fauteuil (figure 1) ou le bain de soleil (figure 2 et 2a) sont avantageusement réalisés en polypropylène chargé avec du carbonate de calcium.

Les charnières intégrées 12, 13, 16 et 17 peuvent, si elles sont convenablement dimensionnées, supporter toutes les charges. Cependant, leur fatigue est inévitable et dès lors, après un usage de durée insuffisante, elles peuvent casser, rendant le siège inutilisable.

Pour éviter cet inconvénient, chaque charnière intégrée coopère avec des butées conjuguées. Celles-ci sont décrites dans ce qui suit pour la charnière d'accoudoir 16 en se référant aux figures 11 et 12 et pour la charnière de dossier 13 en se référant à la figure 13. Il est bien évident que l'enseignement qui se dégage de cette description est applicable à tout autre charnière intégrée du meuble.

Comme le montrent les figures 11 et 12, la console 18 faisant saillie du montant 9 du dossier 8 comporte en proéminence vers l'avant un anneau 65 ouvert en haut dans lequel s'étend librement un profilé en U descendant 66 de l'accoudoir correspondant 16. Un couple semblable 65, 66 est prévu entre le montant 10 du dossier et l'autre accoudoir 10.

Chaque anneau 65 présente une paroi antérieure 67 et une paroi postérieure 68.

Le profilé en U 66 comporte une âme 69 destinée à buter contre la paroi postérieure 68 de l'anneau lorsque la personne assise d'appuie sur le dossier qui tend alors à tirer sur les accoudoirs ; cette butée 68, 69 évite donc de solliciter les charnières intégrées 16 par des efforts dirigés vers l'arrière.

Le profilé en U 66 comporte des ailes latérales qui présentent chacune un épaulement supérieur 70 destiné à buter contre le bord supérieur de la paroi antérieure 67 de l'anneau lorsque la personne assise appuie les bras sur les accoudoirs ; cette butée 67, 70 évite donc de solliciter les charnières intégrées 16 par des efforts dirigés vers le bas.

Bien entendu, chaque anneau 65 et chaque profilé 66 coopèrent entre eux par emboîtement libre. En effet, pour régler l'inclinaison du dossier, il faut légèrement soulever les accoudoirs 14, 15 pour régler les crémaillères, ce qui entraîne un léger déboîtement des profilés 66 ; par ailleurs, pour monter le fauteuil, il faut rabattre les accoudoirs et clipser les doigts 22 dans lesdites crémaillères, clipsage au cours duquel les profilés 66 s'engagent dans les anneaux 65. Pour faciliter cet engagement, des rampes inclinées de centrage 71 sont formées dans les ailes latérales du profilé 66 et dirigées vers le bas arrière à partir des

épaulements 70 pour coopérer avec les bords supérieurs des parois antérieures 67 des anneaux en provoquant ainsi le centrage.

Bien entendu, les butées conjuguées ainsi formées peuvent être inversées : l'anneau 65 se trouvant alors sous l'accoudoir et la cornière 66 ou autre saillie sur le devant des consoles.

Comme le montre la figure 13, les butées conjuguées sont également prévues entre le dossier 8 et l'assise 1 à proximité de chacune des charnières intégrées 13 (et 12) reliant le montant correspondant 10 (ou 9) du dossier 8 à l'aile postérieure 11 du pied postérieur 5 (ou 4) en prolongement.

Dans l'exemple représenté, la butée haute est constituée par la traverse inférieure 8a du dossier 8 et la butée basse par un bossage saillant 72. Ce bossage est profilé de façon que lors de l'inclinaison du dossier et la déformation résultante des charnières 12 et 13, le contact soit constamment établi entre ladite traverse 8a et ledit bossage 72.

Revendications

1.- Meuble en matière plastique, tel qu'un fauteuil, un bain de soleil ou autre, comprenant une assise (1 ; 47) faisant corps avec un piètement (2 à 5 ; 48) et reliée à un dossier (8 ; 53) par une bande mince formant charnière intégrée, le tout étant monolithique et venu de moulage avec le dossier et l'assise mis à plat, le fauteuil comprenant également deux éléments de soutien et de réglage de l'inclinaison du dossier, tels que des accoudoirs, des jambes de force ..., qui sont reliés indifféremment au dossier et au piètement par des articulations et des dispositifs de réglage à crémaillère,

caractérisé en ce que les articulations des éléments de soutien (14 ; 56) du dossier (8 ; 53) sont constituées par des bandes minces (16, 17 ; 59 ; 63) également venues de moulage et formant des charnières intégrées, le meuble étant moulable à plat dans son ensemble.

2.- Meuble selon la revendication 1, caractérisé en ce que les faces coplanaires de chaque montant latéral (9, 10) du dossier (8) et du pied postérieur correspondant (4, 5) sont reliées par une bande mince (12, 13) venue de moulage avec eux pour former une charnière intégrée latérale.

3.- Meuble selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que les éléments de soutien sont des accoudoirs (14, 15) s'étendant le long des montants latéraux (9, 10) du dossier (8) et reliés par les charnières intégrées (16, 17) précitées à des consoles (18, 19) venues en saillie sur les côtés desdits montants.

4. Meuble selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que l'une au moins des charnières précitées (12, 13 ; 16, 17) coopère avec

des butées conjuguées (65, 66 ; 8a, 72) faisant corps avec les parties reliées par la charnière considérée et procédant par contact pour soulager ladite charnière des efforts qui lui sont appliqués.

5 5. Meuble selon la revendication 4, caractérisé en ce que les butées conjuguées (65, 66) précitées sont prévues entre la console (18, 19) de chaque montant (9, 10) de dossier (8) et l'accoudoir correspondant (14, 15) pour supporter les efforts dirigés vers l'arrière et/ou vers le bas.

10 6. Meuble selon la revendication 5, caractérisé en ce que chaque accoudoir (14, 15) et la console correspondante (18, 19) du dossier (8) comportent indifféremment un élément saillant (66) et un élément creux (65) destinés à pénétrer l'un dans l'autre lors du rabattement de l'accoudoir pour s'appuyer l'un sur l'autre vers l'arrière et vers le bas.

15 7. Meuble selon la revendication 6, caractérisé en ce que l'élément creux (65) précité est un anneau ouvert en haut et faisant saillie à l'avant de la console considérée (18, 19), tandis que l'élément saillant conjugué (66) est un profilé dont l'âme transversale (69) est destinée à buter contre la paroi arrière (68) de l'anneau (65), tandis que l'une au moins des ailes du profilé présente une rampe inclinée de centrage (71) aboutissant sur un Epaulement supérieur (70) destiné à buter sur le bord dudit anneau.

20 8. Meuble selon la revendication 7, caractérisé en ce que l'anneau (65) précité est un profilé en U dont l'âme avant (67) est destinée à coopérer avec la rampe inclinée (71) et l'épaulement (70) de l'élément saillant conjugué (66), tandis que ses ailes latérales font corps avec la console (18, 19) de part et d'autre d'une ouverture de moulage ménagée dans celle-ci.

25 9. Meuble selon la revendication 4, caractérisé en ce que l'assise (1) fait corps, en regard d'une traverse inférieure (8a) du dossier (8) avec un bossage (72) profilé de façon que lors de l'inclinaison du dossier (8) et de la déformation résultante de chaque charnière intégrée (12, 13) reliant un montant latéral du dossier à un pied arrière, le contact entre cette traverse et ce bossage soit établi en permanence.

30 10.- Meuble selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la crémaillère (21) et le doigt (22) de chaque dispositif de réglage (20) appartenant indifféremment à l'accoudoir correspondant et au piètement sont emboîtables l'un dans l'autre par déformation élastique lors d'une poussée exercée du haut vers le bas.

35 11.- Meuble selon la revendication 10, caractérisé:

– en ce que la crémaillère (21) de chaque dispositif de réglage (20) comporte au moins une denture (23, 24) délimitée par une marge d'une lumière (25) ménagée de moulage dans un élément de support antéro-postérieur (7) faisant corps avec le piètement et sur lequel l'accoudoir (3) profilé en U s'emboîte, les creux (27, 29) de

cette denture débouchant sur le dessus de cet élément de support et dans l'un des rebords descendants (30, 31) de ladite lumière,

– et en ce que le doigt (22) coopérant du dispositif de réglage (20) considéré venu de moulage en saillie sous le dessus de l'accoudoir (3) est conformé en harpon et comporte une pointe extrême (38) destinée à élargir la lumière (25) en écartant élastiquement les rebords (30, 31) de celle-ci, une tige (37) de largeur sensiblement égale à celle de ladite lumière (25) pour réaliser une sorte d'encastrement, des épaulements (41, 42) entre la pointe et la tige pour buter contre le chant inférieur des rebords et rendre ainsi l'accoudoir prisonnier de son élément de support (7) et un pied (39, 40) faisant saillie d'un côté au moins pour former une contre-dent susceptible de pénétrer sélectivement dans les creux (27, 29) de la denture (23, 24) et de coopérer avec les dents sélectionnées (26, 28) de cette denture, la distance libre "H" entre les épaulements d'arrêt et les contre-dents étant au moins égale à la hauteur "h" des rebords précités.

12.- Meuble selon la revendication 11, caractérisé en ce que chaque crémaillère (21) comporte deux dentures symétriques (23, 24) débouchant dans les rebords (30, 31) et en ce que le doigt (22) est également symétrique avec une pointe à deux pentes (38) et un pied formant deux contre-dents (39, 40) susceptibles de coopérer avec ces dentures.

13.- Meuble selon la revendication 11, caractérisé en ce que chaque crémaillère (21) ne comporte qu'une seule denture (23) débouchant dans l'un des rebords (30), l'autre rebord (31) étant rectiligne, et en ce que le doigt (22) est dissymétrique et présente, au-delà de la pointe (38), d'un côté, une contre-dent (39) et, de l'autre côté, une partie rectiligne (40a).

14.- Meuble selon la revendication 11, caractérisé en ce que les marges de la lumière (25) considérée présentent des chanfreins (32, 33) susceptibles de coopérer avec la pointe (38) du doigt (22) pour favoriser le clipsage.

15.- Meuble selon la revendication 11, caractérisé en ce que chaque creux (27, 29) d'une denture (23, 24) comporte un flanc postérieur (43) en pente descendante vers l'arrière susceptible de coopérer avec un flanc conjugué de la contre-dent (39, 40) pour assurer un blocage de l'accoudoir en position d'appui et un flanc antérieur (44) en pente descendante dans la même orientation mais plus plate pour favoriser le dégagement de ladite contre-dent.

16.- Meuble selon la revendication 15, caractérisé en ce que chaque creux d'une denture comporte un flanc latéral (45) en pente descendante vers le milieu susceptible de venir en contact avec un bord conjugué de la contre-dent (39, 40) pour améliorer le positionnement.

17.- Meuble selon la revendication 11 caractérisé

en ce que le doigt (22) est un profilé cruciforme dont la branche antéro-postérieure de raidissement (34) est très étendue et dont la branche transversale (36) constitue le pied incliné (39, 40), la tige droite (37) et la pointe (38).

5

18.- Meuble selon la revendication 11, caractérisé en ce que le doigt (22) est renforcé par une nervure (35) sensiblement parallèle à la branche transversale (36) et par un profilé en U (46) doublant la pointe (38).

10

19.- Meuble selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que les éléments de soutien du bain de soleil sont des jambes de force (57, 58) s'étendant en prolongement d'éléments de piètement (48) qui font saillie latéralement de l'assise (47), ces jambes de force étant reliées par des charnières intégrées (59) à des consoles (60) du dossier (53) et entretoisées par une traverse (61) coopérant, pour régler l'inclinaison du dossier, avec des crémaillères (62) venues de moulage avec les pieds postérieurs (50).

15

20

20.- Meuble selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que les éléments de soutien du bain de soleil sont des jambes de force (57, 58) s'étendant en prolongement d'éléments de piètement (48) qui font saillie latéralement de l'assise (47), ces jambes de force étant reliées par des charnières intégrées (63) à l'extrémité inférieure des pieds postérieurs (50) et entretoisées par une traverse (61) coopérant, pour régler l'inclinaison du dossier, avec des crémaillères (64) venues de moulage avec les montants du dossier (53).

25

30

35

40

45

50

55



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 91 40 1922

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
D, A	WO-A-8 705 787 (PROSERPIO) * page 3, ligne 10 - ligne 18 * * page 4, ligne 1 - ligne 9; figures * ---	1	A47C5/12 A47C1/026
A	FR-A-2 313 889 (FEHLBAUM) ---		
A	EP-A-0 089 217 (SEBEL) ---		
A	EP-A-0 364 309 (GROSFILLEX) ---		
A	EP-A-0 256 958 (GROSFILLEX) -----		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCIES (Int. Cl.5)
			A47C
Titre de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 30 OCTOBRE 1991	Examinateur VANDEVONDELE J.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P0402)